



## Réunion du Comité des Experts en Gestion des Finances Publiques

### WEBINAIRE REGIONAL SUR LE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES RELATIVES A LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES DANS LES ETATS-MEMBRES DE LA CEMAC

*Les 26, 27, 28 janvier et 1<sup>er</sup> février 2021*

**Avec l'assistance technique**



## COMPTE RENDU DES TRAVAUX

### 1. Introduction

A l'initiative de la Commission de la CEMAC et avec l'appui de la Banque Mondiale, du Département des Finances Publiques (FAD) du Fonds Monétaire International (FMI) et d'AFRITAC Centre, il s'est tenu les 26, 27, 28 janvier et 1<sup>er</sup> février 2021, un atelier régional sous forme webinaire sur le renforcement de la mise en œuvre des directives relatives à la Gestion des Finances Publiques dans les Etats-Membres de la CEMAC. L'atelier a réuni une quarantaine d'experts et praticiens en gestion des finances publiques de la CEMAC, dont des experts en budget, comptabilité, statistiques des finances publiques et en pilotage des réformes des finances publiques dans les Etats membres. L'atelier a été animé par les experts de la Commission de la CEMAC, de la Banque Mondiale, du FAD/FMI et d'AFRITAC, ainsi que ceux de la Commission de l'UEMOA. La Banque Africaine de Développement y a également pris part.

Ce Webinaire fait suite à une récente évaluation de la mise en œuvre des directives CEMAC relatives à la gestion des finances publiques, conduite dans les Etats membres par la Commission de la CEMAC avec l'appui d'AFRITAC Centre et de la Banque Mondiale. Il avait pour objectifs (i) d'échanger sur les principales conclusions du rapport régional de mise en œuvre des directives ; (ii) de débattre et proposer un dispositif de suivi-évaluation de sa mise en œuvre, et (iii) de préparer et valider un programme d'activités pour renforcer la mise en œuvre desdites directives.

Le présent rapport rend compte des travaux de la réunion en ses points suivants :

- Cérémonie d'ouverture et adoption de l'agenda ;
- Etat de la mise en œuvre des directives relatives à la gestion des finances publiques ;
- Architecture du dispositif de suivi-évaluation ;
- Plan d'actions régional de mise en œuvre ;
- Recommandations ;

- Conclusions.

## **2. Cérémonie d'ouverture et adoption du projet d'agenda**

La cérémonie d'ouverture était présidée par M. Jean TCHOFFO, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) du Cameroun représentant M. Alamine Ousmane MEY, MINEPAT, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UEAC, empêché et en présence de M. Clément BELIBANGA, Commissaire de la CEMAC en charge des politiques Economique, Monétaire et Financière. Son discours d'ouverture a été précédé successivement par les interventions du Directeur des Opérations de la Banque Mondiale pour l'Afrique Centrale, M. Abdoulaye SECK, du Coordonnateur d'AFRITAC Centre, M. Philippe EGOUME et de la Cheffe de Division de la Gestion Financière Publique au Département des Finances Publiques du FMI, Mme Manal FOUAD.

Dans son mot de bienvenue, M. Abdoulaye Seck s'est réjoui du soutien que son Institution a apporté à la Commission de la CEMAC dans la préparation de cet atelier, ainsi que de l'excellente collaboration entre ses équipes et celles de la Commission de la CEMAC, du Département des Finances Publiques du FMI et d'AFRITAC Centre. Il a ensuite rappelé que le webinaire fait suite à une récente évaluation de la mise en œuvre des directives conduite par la Commission de la CEMAC dans les Etats membres et relevé quelques résultats obtenus. Il a réaffirmé l'engagement de la Banque Mondiale à appuyer la Commission de la CEMAC dans ses efforts, notamment dans le cadre d'un projet dédié au développement des outils régionaux nécessaires, d'une part, pour renforcer la mise en œuvre effective des directives et, d'autre part, pour mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre desdites directives.

Dans son mot de circonstance, Mme Manal FOUAD a salué cette importante initiative de la Commission de la CEMAC qui vient relancer la dynamique d'ensemble qui a toujours caractérisé l'accompagnement des Etats membres dans la transposition et la mise en œuvre des directives de la CEMAC. Elle a ensuite souligné que le présent webinaire arrive à point nommé au regard de l'ampleur des besoins d'assistance technique formulés par le Président de la Commission de la CEMAC à l'occasion des récentes assemblées annuelles des Conseils des Gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale qu'un seul partenaire technique et financier ne saurait à lui seul leur apporter une réponse globale. A cet égard, elle a salué et apprécié l'initiative de la Banque Mondiale de mettre en place un projet dédié à l'accompagnement régional et national de la mise en œuvre des directives de la CEMAC. Concernant le FAD, elle a promis d'inscrire désormais les appuis en cours dans le cadre du plan d'action qui sera issu des travaux du présent atelier.

M. Philippe EGOUME, Coordonnateur d'AFRITAC Centre, quant à lui, a souligné que l'atelier constitue une grande opportunité pour son institution d'avoir une idée beaucoup plus circonscrite des besoins au niveau communautaire, afin de procéder à leur prise en compte dans son programme de travail, notamment sur le prochain cycle de financement du Centre à l'effet d'apporter une assistance technique pertinente et bien coordonnée pour améliorer la gestion financière publique au niveau des Etats. Enfin, il a insisté sur l'impératif d'orienter l'assistance technique vers des actions qui promeuvent davantage l'effectivité dans la mise en œuvre des directives.

Ouvrant les travaux, M. Jean TCHOFFO a souligné les progrès appréciables enregistrés, ainsi que les difficultés et faiblesses observées dans la mise en œuvre des directives. Il a également

insisté sur la nécessité de mener une réforme efficace de la gestion des finances publiques afin de soutenir le processus d'intégration et de développement des Etats de la CEMAC. A cet effet, il a salué l'initiative d'organiser cet atelier qui permettra notamment de réfléchir sur les stratégies et moyens pour faire avancer les réformes, notamment en adoptant un plan d'actions pluriannuel qui bénéficiera d'un accompagnement spécifique de la Banque Mondiale dans le cadre d'un projet dédié, ainsi que celui des autres partenaires, le Département des Finances Publiques du FMI et d'AFRITAC Centre à qui il a adressé sa profonde gratitude.

La suite des travaux était placée sous la présidence de M. Mamadou ISSA BABA, Directeur des Finances Publiques, représentant le Commissaire en charge des Politiques Economique, Monétaire et Financière, empêché. Les participants ont ensuite adopté sans changement l'agenda proposé. Par ailleurs, des rapporteurs et des modérateurs ont été désignés et un secrétariat a été mis en place pour la conduite des travaux.

Modérateurs des séances plénières et des groupes de travail : Fabienne MROCZKA (BM), Abdoulahi MFOMBOUOT (FAD/FMI), Ephrem GHONDA MAKIADI (AFRITAC Centre), Severin KAMGNA (AFRITAC Centre), Blaise YEHOUEYOU (AFRITAC Centre), Mathieu SARDA (FAD/FMI), Sylke VON THADDEN (BM) et Henri Fortin (BM).

Rapporteur général : Saturnin IPODO (Congo) et Aïgongué DJINGUEBAYE (Tchad).

Rapporteurs de la journée : Blaise YEHOUEYOU (AFRITAC Centre) et M. Simón MAMBO SABANA (Guinée Equatoriale).

Animateur de la plateforme technique du webinaire : Severin KAMGNA (AFRITAC Centre).

Les travaux se sont déroulés en plénière, avec des présentations, et en travaux de groupe.

### **3. Etat de la mise en œuvre des directives**

A l'entame des travaux, un quizz a été soumis aux participants et a permis d'avoir leur point de vue sur les actions susceptibles de garantir une mise en œuvre réussie de la réforme. Les résultats ont notamment souligné :

- i) l'importance du portage politique et l'adhésion des acteurs locaux (Assemblée Nationale, agents publics, citoyens, médias, société civile, etc.), comme facteurs les plus déterminants pour la réussite de l'implémentation des directives dans des délais raisonnables ;
- ii) la nécessité de densifier les formations (atelier, séminaire) en direction des acteurs et l'élaboration des guides pratiques d'implémentation des directives, par la Commission de la CEMAC avec l'appui des PTFs.

#### **3.1. Rapport d'évaluation de la mise en œuvre des directives**

Présentant ce point, M. Mamadou ISSA BABA, Directeur des Finances Publiques à la Commission de la CEMAC, a mis en lumière les points saillants du rapport de la récente évaluation de la mise en œuvre des directives de la CEMAC. Il a ainsi rappelé les objectifs poursuivis par la réforme et les enjeux qu'elle promeut. Ensuite, il a mis en relief les progrès réalisés, même si le niveau d'application globale a été évalué à 45%, avec des disparités selon les pays qui varient entre 19% et 57%. Il a également souligné les difficultés que les Etats rencontrent dans la mise en œuvre des directives et a conclu par la nécessité de renforcer le

développement des capacités dans certains domaines (notamment programmation et budgétisation ; exécution budgétaire ; contrôle ; comptabilité et gestion de la trésorerie) pour renforcer la mise en œuvre desdites directives.

A la suite de cette présentation, les échanges ont porté principalement sur i) la production du compte général de l'Etat (CGE), qui a démarré au Cameroun et au Gabon mais reste largement perfectible, et ii) la problématique budgétaro-comptable des établissements publics et des collectivités locales dont le volet établissements publics a récemment été traité dans le cadre de la 9ème édition du Forum des Hauts Fonctionnaires du Budget des Etats membres d'AFRITAC Centre.

### **3.2. Mise en œuvre des directives et dispositif de suivi-évaluation de l'UEMOA**

M. Issa SAWADOGO, Chef de Division des Finances Publiques à la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), a partagé l'expérience de cette institution en matière de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la réforme.

Sur la mise en œuvre, la présentation a mis en exergue les points suivants :

- l'adoption de 6 + 2 directives portant cadre harmonisé de gestion des finances publiques dans l'UEMOA ;
- la transposition des 6 premières directives est achevée dans tous les Etats membres, sauf un et un taux de mise en œuvre globale évalué à 57,73% en 2019 ;
- les 2 dernières directives (Collectivités Locales et Comptabilité des Matières) ne sont pas encore transposées dans tous les Etats membres ;
- en 2019, 3 pays ont basculé au budget en mode programme. Il s'agit du Burkina Faso, du Niger et du Mali formant le peloton de tête. En outre, un groupe de poursuivants (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo) s'est inscrit pour 2021 avec quelques difficultés pratiques pour une bascule effective.

Concernant le Suivi-évaluation, il est ressorti que :

- le dispositif de suivi repose sur la Direction des Finances Publiques et de la Fiscalité Intérieure (DFPFI) et l'Observatoire des Finances Publiques, ainsi que sur des missions circulaires de suivi-évaluation organisées annuellement dans les Etats Membres ;
- le système de suivi-évaluation est basé sur une grille harmonisée construite et présentée sous forme de matrice qui offre la possibilité aux pays de s'auto-évaluer ;
- les rapports de suivi-évaluation sont élaborés par la Commission et soumis à l'Observatoire des Finances Publiques pour avis et recommandations ;
- la Commission fait des points réguliers sur les résultats du suivi-évaluation au Comité Ministériel.

### **4. Plan d'action régional 2021-2023 : synthèse des travaux de groupe**

Des groupes de travail ont été constitués autour de huit thématiques (Programmation et budgétisation, Exécution du budget, Comptabilité et reporting, Contrôles interne et externe, Trésorerie et compte unique du trésor, Investissement et PPP, Documentation et risques

budgétaires et Participation citoyenne au processus budgétaire). Les discussions conduites dans ces groupes ont permis de définir les activités devant être menées au niveau régional pour renforcer la mise en œuvre des directives relatives à la gestion des finances publiques dans les Etats.

Sur chaque thématique et sous la modération des experts de la Banque Mondiale, du FAD/FMI et d'AFRITAC Centre, les échanges ont, tout d'abord, permis de rappeler les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique concernée. Par la suite, l'exercice a consisté à recenser et prioriser les activités pertinentes à mettre en œuvre pour renforcer l'implémentation des directives concernées.

La consolidation des plans d'actions spécifiques a permis de disposer d'un plan d'action régional triennal (2021-2023) comprenant 10 thématiques structurées autour de 25 domaines et couvrant 73 activités. Par ailleurs, un dispositif de pilotage de la mise en œuvre du plan d'action a été discuté et sera formalisé par la Commission de la CEMAC. Son pilotage sera assuré par la Direction des Finances Publiques assistée d'un Conseiller Résident. L'ensemble du plan d'actions régional 2021-2023 figure en annexe.

**Tableau : Synthèse du plan d'action régional 2021-2023**

10 Thématiques du Plan d'action régional	25 Domaines du Plan d'action régional et les partenaires techniques chefs de file
1. Programmation et budgétisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la modélisation macroéconomique et macrobudgétaire (AFC)</li> <li>• Elaboration d'un guide méthodologique régional pour l'élaboration des CBMT et CDMT (AFC)</li> <li>• Appui à la bascule vers la budgétisation en mode programme (FAD)</li> <li>• Renforcement de la participation au processus budgétaires (Parlementaire) (AFC)</li> </ul>
2. Documentation et risques budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documentation budgétaire (AFC)</li> <li>• Suivi de l'exécution des dépenses (AFC)</li> </ul>
3. Exécution budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déconcentration de l'ordonnancement (FAD)</li> <li>• La délocalisation du contrôle financier (CF) au contrôle budgétaire (FAD)</li> <li>• Mise en place du contrôle interne budgétaire (FAD)</li> </ul>
4. Trésorerie et CUT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de la trésorerie (BM)</li> <li>• Mise en œuvre du CUT (AFC)</li> </ul>
5. Comptabilité et reporting fiscal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réorganisation de la fonction comptable (FAD)</li> <li>• Stratégie du bilan d'ouverture (FAD)</li> <li>• Développement du contrôle interne comptable et financier de l'Etat (AFC)</li> </ul>
6. PIM et PPP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des investissements publics (BM)</li> <li>• Développement et contrôle des PPP (BM)</li> </ul>
7. Audit interne/externe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du contrôle de la gestion des finances publiques (BM)</li> <li>• Publication des rapports annuels et rapports sur l'exécution du budget de la Cour/Chambre des comptes (BM)</li> <li>• Certification des comptes de l'Etat (BM)</li> </ul>
8. Participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Organisation de débats publics sur la préparation et l'exécution du budget de l'Etat (BM)</li> <li>• Diffusion d'un manuel budgétaire synthétique annuel clair à destination du citoyen à l'occasion du budget annuel (BM)</li> </ul>
9. Formations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaires (CEMAC/DFP)</li> <li>• Ateliers PTFs (CEMAC/DFP)</li> <li>• Plateforme d'échange de bonnes pratiques (BM)</li> </ul>
10. Systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes d'information des finances publiques (BM)</li> </ul>

## 5. Architecture du dispositif de suivi-évaluation

Des échanges en vue de la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre ont permis de proposer l'architecture de ce futur dispositif qui pourrait comprendre :

- une méthodologie d'évaluation qui repose sur les grilles de suivi-évaluation adoptées en décision du Conseil des Ministres en 2016 mais qui nécessitent d'être complétées par celles sur la directive relative à la comptabilité des matières ;
- des organes responsables du suivi comprenant 4 niveaux i) les Comités nationaux à créer, ii) la Direction des finances publiques sera appuyée par des experts des Etats pour instaurer une évaluation par les pairs, iii) le Comité d'experts en gestion des finances dont la composition sera élargie aux nouveaux métiers et aux PTF et les missions renforcées et iv) le Conseil des Ministres de l'UEAC qui est l'organe décisionnel de la CEMAC. La composition et le rôle de chaque organe ont été proposés ;
- des types des documents à produire : des rapports nationaux et un rapport régional ;
- un calendrier de collecte, de production des documents, de validation et de publication des rapports.

A la suite des échanges, les participants ont invité la Commission à poursuivre le processus en préparant et adoptant un texte communautaire mettant en place ledit dispositif.

## 6. Recommandations

Au terme des travaux, les participants ont formulé un certain nombre de recommandations susceptibles d'accroître, de manière générale, l'efficacité dans la mise en œuvre des réformes promues par les directives et, de manière particulière, pour garantir l'exécution satisfaisante du plan d'actions résultant des présentes assises. Ces recommandations s'adressent à trois groupes d'acteurs principaux, en l'occurrence la Commission de la CEMAC, les Etats membres et les Partenaires techniques et financiers, tout en déclinant les modalités d'appui attendues de ces acteurs, afin que ces recommandations soient suivies d'effet.

### 6.1. En direction de la Commission de la CEMAC

- **Prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer un pilotage efficient de la mise en application du plan d'actions adopté au cours de ces assises.**  
A cet effet, il convient de renforcer les capacités humaines et opérationnelles de la Direction des Finances Publiques pour pouvoir suivre de manière efficiente et efficace les réformes communautaires en matière de gestion des finances publiques et de mobiliser une assistance technique résidente auprès de cette direction pour lui apporter une expertise de qualité dans l'accompagnement du pilotage du plan d'actions.
- **Finaliser et formaliser le dispositif de suivi & évaluation de la mise en œuvre des directives.**  
Dans ce cadre, la Commission devra compléter les grilles d'évaluation, afin d'assurer une bonne couverture, notamment en les élargissant aux aspects non couverts tels que ceux relatifs à la directive sur la comptabilité des matières. Des sessions de formations devront être organisées régulièrement sur ces grilles d'évaluation en direction des experts nationaux afin de leur permettre de s'approprier la méthodologie d'évaluation à l'effet de leur faciliter l'auto-évaluation. Dans ce cadre, il serait indiqué de prendre un texte

communautaire mettant en place ce dispositif de suivi & évaluation conformément à l'architecture adoptée.

- **Mettre en place une stratégie de conduite du changement pour le pilotage du plan d'actions.**

A ce titre, la stratégie de communication devra être adossée à un plan de communication incluant les outils appropriés de communication et à un plan de formation dont les modules devront reposer sur les thématiques couvertes par le plan d'actions.

- **Assurer une coordination efficace des appuis des Partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions régional**

A cet effet, la Commission devra veiller à une couverture intégrale des domaines du plan d'actions en encourageant la complémentarité et la synergie entre les Partenaires techniques et financiers dans leurs interventions et au respect des échéances convenues dans le plan d'actions. Une plateforme d'échanges permanente pourrait être initiée.

- **Promouvoir les échanges de bonnes pratiques entre pairs en matière de gestion des finances publiques.**

Ici, la Commission devra, d'une part, promouvoir les échanges entre pairs et, d'autre part, renforcer la collaboration avec les instances régionales de promotion des bonnes pratiques notamment le CABRI et le Forum des Hauts Fonctionnaires du Budget des Etats membres d'AFRITAC Centre qui regroupe 9 pays dont 6 de la CEMAC.

- **Produire un rapport régional annuel sur la mise en œuvre des Directives relatives à la gestion des finances publiques.**

Aussi, pour assurer un suivi rapproché de la mise en œuvre des réformes communautaires en matière de gestion des finances publiques, la Commission devrait produire annuellement un rapport régional restituant ses missions circulaires dans les Etats membres et le communiquer aux Etats membres. La Commission est encouragée à recourir aux Experts nationaux pour une évaluation par les pairs.

- **Elargir le Comité régional des experts en finances publiques à de nouveaux métiers et aux Partenaires techniques et financiers en qualité d'observateurs.**

Dans ce cadre, le texte relatif à l'organisation du Comité régional des experts en finances publiques devrait être révisé pour y intégrer des nouveaux métiers (contrôle et responsables de réforme) et les Partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de la gestion des finances publiques, et particulièrement en appui à la mise en œuvre du plan d'actions.

## **6.2. En direction des Etats membres**

- **Renforcer l'impulsion politique dans la mise en œuvre des directives relatives à la gestion des finances publiques.**

A cet effet, il conviendrait que les Ministres de la sphère économique et financière des Gouvernements des Etats membres portent politiquement les actions entreprises par les équipes techniques au sein de leurs ministères respectifs et organisent régulièrement le dialogue avec les ministères sectoriels participants de leur mise en œuvre.

- **S'approprier le plan d'actions régional dont le pilotage sera assuré par la Commission.**

A ce titre, les Etats membres devraient mettre en cohérence leurs plans nationaux de mise en œuvre des réformes promues par les directives avec le plan d'actions régional à l'occasion des revues de leur mise en œuvre à fin décembre 2020. Ce qui devrait permettre d'y intégrer l'accompagnement normatif de la Commission et le déploiement de l'assistance technique coordonnée des Partenaires techniques et financiers.

- **Créer des Comités Nationaux d'Experts en gestion des finances publiques une fois le dispositif de suivi & évaluation mis en place.**

Dans ce contexte, des masses critiques des cadres dédiés au suivi de la mise en œuvre des réformes et qui servent de correspondants à la Commission devraient être constituées, pour parer aux exigences de mobilité des agents, indispensables par ailleurs pour le déroulement des carrières. Ce qui devrait permettre de garder la mémoire des relations techniques avec la Commission et d'en assurer la continuité de manière efficace. Dans ces conditions, le mode de désignation des membres des comités d'experts devrait se faire es-qualité pour garantir la présence à tout moment des bonnes personnes.

- **Communiquer sur les résultats des évaluations conduites par la Commission.**

A cet effet, il conviendrait d'organiser régulièrement le dialogue sur les résultats des évaluations, afin de susciter l'émulation pour mieux faire et progresser dans l'agenda des réformes.

- **Etablir des rapports annuels-pays de mise en œuvre des Directives en s'appuyant sur les grilles d'évaluation de la CEMAC.**

Dans ce cadre, chaque Etat membre devrait produire annuellement, selon un calendrier à définir par la Commission, un rapport de mise en œuvre des Directives relatives à la gestion des finances publiques à communiquer à la Commission pour exploitation à l'occasion de ses missions d'itinérance.

### **6.3. En direction des Partenaires techniques et financiers**

- **Mettre en place un cadre de concertation inter-bailleurs pour suivre et se coordonner sur la mise en œuvre du plan d'actions régional.**

A cet effet, les Partenaires techniques et financiers doivent confirmer auprès de la Commission le partenariat autour du plan d'actions, afin de rassurer la Commission de leurs interventions respectives dans les domaines et activités précis où chacun dispose d'un avantage comparatif certain.

- **Contribuer au renforcement des capacités opérationnelles de la Direction des Finances publiques de la Commission.**

A ce titre, il serait indiqué de renforcer le fonctionnement de cette direction et de recruter un Expert de long terme pour l'appuyer dans le pilotage du plan d'actions.

- **Coordonner les interventions et régulièrement communiquer avec la Commission.**



A cet effet, les Partenaires techniques et financiers devront bien coordonner leurs interventions dans le cadre d'une plateforme d'échanges à mettre en place, mutualiser, le cas échéant, certaines activités pour plus d'efficacité et rendre régulièrement compte à la Commission de leurs interventions dans les différentes activités du plan d'actions qui leur incombent. Ce qui contribuerait à la bonne prise des décisions par la Commission.

## 7. Conclusion

Au terme des échanges, **les participants ont adopté le plan d'action régional 2021-2023** ci-annexé. Ils ont également **adopté l'architecture du dispositif de suivi-évaluation** et demandé à la Commission de la CEMAC de le finaliser en élaborant le texte mettant en place ledit dispositif.

A la clôture des travaux, M. Clément BELIBANGA, Commissaire de la CEMAC en charge des Politiques Economique, Monétaire et Financière, a restitué les principales conclusions des travaux au Président en exercice du Conseil des Ministres qui a personnellement présidé la cérémonie de clôture. Les recommandations lui ont également été présentées par le rapport général.

Clôture des travaux, S.E M. Alamine Ousmane MEY, Président en exercice du Conseil des Ministres, a exprimé sa satisfaction générale et félicité les participants pour la qualité de leurs contributions. Il a en outre renouvelé ses sincères remerciements et sa profonde gratitude aux Partenaires techniques et financiers traditionnels, pour les efforts inlassables qu'ils ne cessent de déployer pour accompagner la CEMAC dans cette ambitieuse réforme qui constitue le pivot de son processus d'intégration ainsi que de son développement économique et social. En particulier, il a adressé ses remerciements à la Banque Mondiale pour avoir accepté de formuler un projet spécifique sur la base du plan d'actions issu de cet atelier et au FAD/FMI et AFRITAC Centre, pour avoir réaffirmé leur engagement de prendre en charge les activités issues de ce plan d'actions dans leurs prochains programmes et missions d'assistance technique. Il a également invité la Commission de la CEMAC à tout mettre en œuvre pour assurer des résultats satisfaisants à la mesure des nouveaux défis.

Enfin, les participants ont remercié les organisateurs pour la parfaite organisation des travaux et l'expertise déployée pour leur encadrement. Ils invitent les Partenaires techniques et financiers à poursuivre leur appui à la Commission de la CEMAC dans le cadre du plan d'actions issu des travaux du présent atelier.

Fait, le 1<sup>er</sup> février 2021

**Le Président de séance**

Clément BELIBANGA

**Pour l'équipe des rapporteurs**

  
Aïgongué DJINGUEBAYE